

**Arrêté n°SAGJ-25-026**

**Portant délégation de signature à  
Sabrina BOUTROY, Delphine BEZIER,  
Marie-Hélène RIO, Florence  
COUARRAZE, Emilie GUILLOCHON et  
Angélique HERMELINE**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

- VU *le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 ;*
- VU *le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;*
- VU *les articles R.719-51 à R.719-109-1 du code de l'éducation relatifs au budget et au régime financier des EPSCP ;*
- VU *l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;*
- VU *les statuts de l'université du Mans adoptés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*
- VU *la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration de l'université du Mans au président de l'université du Mans ;*
- VU *la délibération du conseil d'administration du 31 mars 2025 n°2025-03-31-026 portant sur l'élection de Delphine LETORT à la présidence de l'université.*

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DU MANS****ARRETE****ARTICLE 1 – Délégation spécifique en matière de validation hiérarchique dans l'outil « NOTILUS »**

Délégation de signature est accordée à Madame Sabrina BOUTROY, responsable administrative de la direction des affaires techniques et immobilières (ci-après dénommé « DATI »), à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, pour l'exécution des opérations budgétaires de l'établissement dans l'outil digital de gestion des missions « NOTILUS », les actes énumérés ci-après :

***Dépenses***

Ordre de mission NOTILUS, quel que soit le type, y compris les demandes d'avance, et notes de frais NOTILUS, dans la limite du budget alloué aux centres financiers et de coût 900ST et 900STFON relevant du centre de responsabilité budgétaire (CRB) 900.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabrina BOUTROY, la même délégation est accordée par ordre de suppléance, à :

- 1- Madame Delphine BEZIER, responsable de l'antenne financière des services communs et centraux
- 2- Madame Marie-Hélène RIO, directrice des affaires financières et de la politique achat
- 3- Madame Florence COUARRAZE, directrice adjointe des affaires financières et de la politique achat
- 4- Madame Emilie GUILLOCHON, responsable du pôle missions
- 5- Madame Angélique HERMELINE, gestionnaire du pôle missions

**Arrêté n°SAGJ-25-026****Portant délégation de signature à  
Sabrina BOUTROY, Delphine BEZIER,  
Marie-Hélène RIO, Florence  
COUARRAZE, Emilie GUILLOCHON et  
Angélique HERMELINE****ARTICLE 2 – Entrée en vigueur**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission à la rectrice, chancelière des Universités. Elles abrogent tout arrêté antérieur pris dans le même périmètre d'intervention.

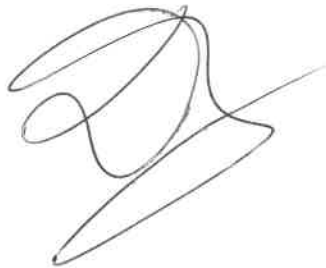
La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou des missions des délégataires.

**ARTICLE 3 – Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment sur le site internet de l'université.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'agence comptable (avec signature du formulaire d'accréditation des délégataires)



Delphine LETORT

Présidente de l'université du Mans

Arrêté transmis au rectorat le : 09/04/2025

Publié le : 09/04/2025